

Charte Chantier Responsable

7 points de vigilance

d'iléo lors de la gestion des chantiers pour maîtriser les nuisances, préserver la sécurité des biens et des personnes et assurer le bien-être de tous

1. PROPRETÉ

- Apporter un soin particulier à la propreté et la bonne tenue des chantiers notamment en nettoyant régulièrement le site.
- Stocker et trier les déblais de chantier en sac.
- Limiter les nuisances liées aux odeurs, bruits, émission de poussières de chantier.



L'EAU DE LA MEL

2. SÉCURITÉ

- Sécuriser, baliser et signaler systématiquement les accès et les abords des chantiers pour prévenir les situations dangereuses envers les riverains et le personnel.
- Une vigilance toute particulière sera assurée aux abords des zones sensibles (écoles, hôpitaux, crèches, ...)
- Minimiser l'impact du chantier sur la circulation des piétons tout en assurant leur sécurité
- Assurer en particulier la circulation et la sécurité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap
- Remonter au responsable iléo tout incident ou situation à risque
- Éviter les interférences entre les intervenants sur le chantier et les riverains.



3. APPROVISIONNEMENT EN EAU

- Assurer un approvisionnement en eau des riverains en cas de coupure prolongée avec la distribution d'eau en bouteille.

4. INFORMATION

- Informer les riverains (horaires, durée et dispositions prises sur le chantier) et mettre en place des panneaux d'information.
- Communiquer aux équipes d'iléo les obligations liées à la démarche « chantier responsable »

5. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Veiller à respecter l'activité économique et commerciale des entreprises implantées dans la zone des travaux.



6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Limiter la production de déchets et maximiser le recyclage des déblais et de tout déchet valorisable.
- Évacuer et traiter des déchets présentant un risque pour l'environnement en garantissant la traçabilité.
- Éviter, réduire ou éliminer toute pollution sur les milieux naturels.
- Optimiser la consommation d'eau sur le chantier en particulier par la mise en œuvre de techniques sans arrêt d'eau.
- Réduire l'impact carbone du chantier par la réduction des émissions de gaz à effet de serre des engins/véhicules et par le choix des matériaux.
- Préférer les engins hydrauliques, électriques aux matériels pneumatiques, thermiques.
- Respecter et préserver les arbres et végétaux lors des interventions (racines, branches, ...).

7. ASSISTANCE SINISTRE

- Porter assistance aux riverains sinistrés par les activités du service de l'eau pour prendre les mesures conservatoires afin d'éviter l'extension du sinistre et les aider dans leur indemnisation.

